

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SYDELON DU 9 DECEMBRE 2015
A 19H00
AU SYDELON
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 15
Membres ayant donné procuration : 2
Membres absents excusés: 3

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunies, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 3 décembre 2015, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI,
M. de LAZZER et M. DILLIER (suppléant)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA, Mme CORION et M. MEDVES

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI donne procuration à M. CORAZZA,
M. JURCZAK donne procuration à M. MEDVES

Etaient absents excusés :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

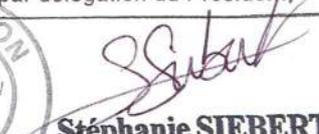
: M. FISCHER

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CHEBBAH et M. TARILLON

Publiée le 16.12.2015
Notifiée le
Hayange, le 16.12.2015
Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président,




Stéphanie SIEBERT

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : 16 DEC. 2015

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

- Délibération N°2015-36 : Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2015
Délibération N°2015-37 : Convention de prestation de service entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) et le SYDELON
Délibération N°2015-38 : Détermination du montant de la participation 2016, des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés
Délibération N°2015-39 : Convention de groupement de commandes entre le SYDELON et le SMiTU pour le marché public de nettoyage des locaux
Délibération N°2015-40 : Demande de soutiens financiers auprès de l'ADEME concernant l'étude sur le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers du territoire du SYDELON et le contrat d'objectifs déchets d'économie circulaire (CODEC)
Délibération N°2015-41 : Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch—Année 2016

Délibération n°2015-36

Objet : adoption du procès-verbal du comité syndical du 18 novembre 2015

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 novembre 2015

Délibération n°2015-37

Objet : convention de prestation de service entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) et le SYDELON

Le comité syndical :

- **approuve** le principe d'une convention de prestation de services entre la CCCE et le SYDELON,
- **approuve** la convention avec l'ajout d'un article (article 8),
- **autorise** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes,
- **inscrit** annuellement au budget les crédits nécessaires,
- **autorise** les dépenses y afférentes au budget des exercices concernés.

Délibération n°2015-38

Objet : détermination du montant de la participation 2016, des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical :

- vote la participation financière selon le tableau ci-dessous.

EPCI MEMBRE	Participations 2015	Participations 2016
Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville	3 330 603,00 €	4 400 000,00 €
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	4 138 175,00 €	4 155 000,00 €
Communauté de commune de Cattenom et environs	1 179 396,00 €	1 308 000,00 €
Communauté de Communes des 3 Frontières	0	423 000,00 €

Délibération n°2015-39

Objet : convention de groupement de commandes entre le SYDELON et le SMiTU pour le marché public de nettoyage des locaux

Le comité syndical :

- **approuve** le principe d'une convention de groupement de commandes avec le SMiTU pour la passation du marché public de nettoyage des locaux,
- **approuve** la convention telle que proposée,
- **autorise** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes,
- **inscrit** annuellement au budget les crédits nécessaires,
- **autorise** les dépenses y afférentes au budget des exercices concernés,
- **désigne** les représentants à la commission d'appel d'offres « ad hoc » : Patricia RENAUX et Jean -Paul TINNES.

Délibération n°2015-40

Objet : demande de soutiens financiers auprès de l'ADEME concernant l'étude sur le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers du territoire du SYDELON et le contrat d'objectifs déchets d'économie circulaire (CODEC)

Le comité syndical :

- autorise le Président ou son représentant à solliciter ces deux aides financières auprès de l'ADEME,
- accepte de prendre en charge le financement de cette étude, à défaut, de l'octroi de tout ou partie de cette subvention,
- accepte de s'engager dans un contrat d'objectifs incluant un programme de prévention, à défaut, de l'octroi de tout ou partie de cette subvention.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné dès notification.

Délibération n°2015-41

Objet : attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch—Année 2016

Le comité syndical :

- vote le versement d'une subvention de 1299 € à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'exercice 2016.

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2015 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2015-16

le 6 novembre 2015

DECIDE : d'entériner le choix de la commission d'appels d'offres en date du 29 septembre 2015 à 14 heures, pour les prestations de service en vue du traitement et de l'exploitation des déchets issus des déchèteries du SYDELON, à savoir :

- société TTM ENRONNEMENT, sise Rue de Pré à Varois, 54670 Custines pour le lot 6 « Traitement des gravats ».

DECIDE : de conclure le marché pour une période initiale de 3 ans avec une reconduction possible d'1 an. Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutés des prix du bordereau des prix propre à chaque lot. Les conditions financières et de règlement seront appliquées telles qu'elles sont prévues par le marché.

DECIDE : d'entériner le choix de la commission d'appels d'offres en date du 17 septembre 2015 à 14 heures, pour les prestations de service en vue du transport et du traitement des ordures ménagères et du tri et conditionnement des déchets valorisables sur l'ensemble du territoire du SYDELON, à savoir :

- l'offre de la société SITA NORD EST SA pour le lot 1 « Traitement des déchets sur le territoire du SYDELON ».

DECIDE : de conclure le marché pour une période initiale de 3 ans avec une reconduction possible d'1 an. Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutés des prix du bordereau des prix propre à chaque lot. Les conditions financières et de règlement seront appliquées telles qu'elles sont prévues par le marché.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h53.



Hayange, le 16 DEC. 2015

Le Président,

Michel PAQUET